

**ARVERNE GROUP**  
Société à mission  
Société anonyme au capital social de 398 342,93 euros  
Siège social : 4 chemin de Barincou, 64000 Pau  
895 395 622 R.C.S. Pau

(la « Société »)

---

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 25 JUIN 2025**

---

Au cours de sa séance du 25 juin 2025, le conseil d'administration de la Société a pris les décisions suivantes :

**NOMINATION D'UN CENSEUR**

Le Président rappelle que Bpifrance est entrée au capital de la Société par l'acquisition de 1 709 740 actions existantes de la Société, représentant 4,29 % du capital et 4,91 % des droits de vote, dans le cadre d'une cession de blocs hors marché.

Dans le cadre des accords intervenus avec Bpifrance, il est convenu de procéder à la nomination d'un représentant de Bpifrance au conseil d'administration, tout d'abord en tant que censeur, puis en tant qu'administrateur, dont la nomination sera proposée au plus tard à la première assemblée générale des actionnaires de la Société qui suivra l'assemblée générale mixte du 18 juin 2025.

Dans ce contexte, il est donc proposé au conseil d'administration de faire usage de la faculté prévue à l'article 15 des statuts de la Société et de nommer Bpifrance, dont le représentant permanent est Monsieur Vladislav Tcaci, en qualité de censeur pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027. Le Président précise que cette nomination a été approuvée par le comité des nominations et des rémunérations.

La biographie de Monsieur Vladislav Tcaci a été adressée aux membres du Conseil préalablement à la présente réunion.


Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts de la Société,

**nomme** Bpifrance, dont le représentant permanent est Monsieur Vladislav Tcaci, en qualité de censeur pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, étant précisé que cette nomination sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale des actionnaires, laquelle sera également appelée à statuer sur la désignation de Bpifrance en qualité de nouvel administrateur. Si cette nomination était approuvée par l'assemblée générale, elle mettra fin *de facto* à ses fonctions de censeur.

Monsieur Vladislav Tcaci, a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait les fonctions de représentant permanent de Bpifrance, censeur, qui viennent de lui être conférées.

*Extrait certifié conforme par le président directeur général*

*Pierre Brossollet*

DocuSigned by:  
  
7EFA706CA31C40C...